

**MAIRIE**

DE

**LA CAUNETTE**

3 4 2 1 0

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08 DECEMBRE 2020 A 18H30***Date de la convocation : 03 décembre 2020*

Présents : M. FABRE Max –Maire- Mme MARCOUIRE-VALLES Lucie, M. DE VOLONTAT Nicolas, Mme COT Florence -Adjoint- M. AYATS Jean-François, M. DELEGUE Salvy, Mme IGER Anne-Claude, Mme MALRIC Claire, M. RINGOT Olivier

Absent.e.s : Mme Céline BUNOZ (pouvoir à Salvy DELEGUE), M. Ludovic MALRIC (pouvoir à Mme Claire MALRIC)

Secrétaire de séance : Mme Florence COT

**En raison de l'état d'urgence sanitaire, une partie du Conseil Municipal s'est réuni par visioconférence : M. AYATS et Mme IGER (article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifié par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020).**

**1-Mandat au Centre de Gestion de l'Hérault – Protection sociale complémentaire**

Depuis bientôt 5 ans le CDG34 met en œuvre une convention de participation au financement de la Protection sociale complémentaire portant sur le risque « santé ». Cette convention arrive à son terme le 31 décembre 2021.

Le CDG34 va donc prochainement lancer une procédure de mise en concurrence en vue d'une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Dans sa séance du 15/09/2020 le Conseil Municipal avait proposé une participation de 20 à 50 €.

Suite à cela le Maire a saisi le Comité Technique qui a rendu un avis favorable le 20/11/2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de donner mandat au CDG 34 pour la procédure de mise en concurrence portant sur le financement de la protection sociale complémentaire risque « santé ».

M. Olivier RINGOT est arrivé après le vote du point n°1.

**2-Tarifs Eau/Assainissement 2021**

Après renseignement pris auprès du SIAEP du Minervois, le prix du m3 acheté ne devrait pas augmenter pour l'année 2021 soit 0,96 €/m3.

Le prix du m3 d'eau facturé est de 1,23 € m3.

L'agence de l'eau a voté une augmentation du prix de la redevance pour pollution domestique de 0,01 centimes soit 0,28 €/m3. La redevance pour modernisation des réseaux de collecte reste identique à celle de 2020 soit 0,15 €/m3.

Le prix du m3 de l'assainissement est de 1,09 €.

Prix de l'abonnement annuel de l'Eau : 54,00 € et Assainissement : 48,00 €.

M. le Maire rappelle qu'il y a eu sur la commune deux fuites importantes cette année, une à Cantarane et une à La Caunette, qui vont entraîner des coûts sur le budget d'exploitation. Il propose d'augmenter le prix au m3 de l'eau de 0,02 € et 0,01 € pour l'assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier les tarifs du m3 facturé d'eau et d'assainissement comme suit :

➤ Les tarifs pour l'année 2021 seront les suivants :

• Eau		
	Abonnement au réseau	54,00 € HT
	Le m3	1,25 € HT
	Redevance pour pollution domestique	0,28 € HT
• Assainissement		
	Abonnement au réseau	48,00 € HT
	Le m3	1,10 € HT
	Redevance modernisation des réseaux	0,15 € HT

### **3-Création d'un emploi saisonnier**

Vu l'accroissement de travail du service technique, surtout dans la saison estivale, il est proposé de créer un emploi saisonnier de 6 mois sur 12 mois glissant. Il serait prévu une embauche du 15/03 au 15/09.

Le temps de travail hebdomadaire serait fixé à 20 heures.

La rémunération serait fixée selon le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial IB 350 IM 327.

Le Conseil Municipal, après un vote, à 10 voix POUR et 1 ABSTENTION, accepte de créer un emploi saisonnier sur la base de 20H hebdomadaires, et fixe la rémunération au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial IB 350 IM 327 du 15/03 au 15/09.

### **4-Aménagement « Place de l'Ormeau »**

Un groupe de travail sera mis en place pour déterminer les options d'aménagement possibles et instituer leur mise en place progressive.

### **5-Proposition d'honoraires – réalisation de sanitaires publics PMR**

Les sanitaires publics existants sont vétustes et non accessibles aux personnes à mobilité réduite car situés en contrebas de l'espace public. Il est prévu qu'ils soient transformés en sanitaires dédiés à l'usage exclusif des agents municipaux, considérant que la mairie en est dépourvue.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'entrevue avec l'architecte Mme Mathilde BEJOT domiciliée 2, chemin des écureuils à Beaufort (34210) dans laquelle le projet de réalisation de sanitaires publics accessibles aux personnes à mobilité réduite a été discuté.

Il présente aux élus la proposition d'honoraires en résultant d'un montant de 1 000 € HT soit 1 200 € TTC, comprenant la mission de demande de permis de construire y compris le dossier spécifique pour Etablissement Recevant du Public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'honoraires présentée.

### **6-Projet d'enfouissement des réseaux aériens**

Hérault Energies nous propose de réaliser chaque année une tranche de travaux sur l'éclairage public. Une étude a été réalisée en 2015 concernant l'enfouissement des réseaux aériens « rue de la Fontaine ». Cette 1<sup>ère</sup> estimation fait ressortir une dépense de 126 400 € TTC pour la part Hérault Energies et 12 887 € HT pour la part Orange (dépose du réseau existant). M. le Maire propose de scinder cette opération en deux tranches, afin de pouvoir demander le plus de subventions possibles d'une part, et d'une autre part pour soulager le budget communal.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens « rue de la fontaine ».

## **7- Subvention CFAI Henri MARTIN – Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aude**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du CFAI Henri MARTIN – Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aude situé à Lézignan-Corbières. L'établissement propose de leur verser une subvention de 100 € ainsi qu'une participation de 26 € par apprenti pour un total de 126 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 126 € au CFAI Henri MARTIN.

## **8-Questions diverses**

- Mme Florence COT se porte volontaire pour être la correspondante tempête ENEDIS. Le correspondant tempête est l'interface entre la commune et ENEDIS afin d'améliorer les conditions de dépannage des usagers lors de sinistres significatifs.
- Aire de compostage : M. LEFEBVRE a fait part de réserves concernant l'emplacement d'une aire de compostage « rue de la rivière », à cause de sa proximité avec la Cesse. Les élus maintiennent l'emplacement choisi, le risque d'une inondation est extrêmement faible.  
Il est convenu de maintenir les deux sites initiaux et de réfléchir à l'implantation d'un troisième « rue du causse » selon le succès rencontré.
- Mme MALRIC indique que de nouveaux composteurs tri sélectif ont été installés à Aigne et qu'ils sont plus esthétiques. Elle demande si la communauté de communes a prévu de remplacer ceux de La Caunette dans un futur proche.
- M. le Maire rapporte que selon le rapport de la CC 2019, notre communauté est une des moins performantes en matière de revalorisation des déchets recyclables. Mme COT a contacté TRIFYL pour obtenir un guide des bonnes pratiques et suggère de les diffuser sur le site de la mairie, et de faire une réunion publique pour rappeler les bonnes pratiques de tri. M. DELEGUE rappelle qu'une réunion est prévue en lien avec le projet d'aire de compostage.
- M. le Maire explique que cette année les vœux ne pourront pas avoir lieu, compte tenu du contexte actuel. Il propose, pour compenser cette réunion conviviale de la commune envers ses administrés, de faire une distribution de ballotins de chocolats, 1 par foyer. Les élus sont favorables à cette initiative, et après étude des catalogues de CEMOI et LINDT, c'est l'offre de CEMOI qui reste meilleur marché. M. le Maire précise qu'il sera nécessaire de procéder à une distribution au porte à porte.
- Mme MARCOUIRE-VALLES fait le point sur la réunion de ce jour avec le Parc Naturel Régional (PNR) concernant le projet de l'EPI. Le PNR nous recontactera en janvier après s'être renseigné sur les financements possibles de ce projet. Le lien avec les jardins partagés a également été souligné.
- M. DELEGUE rapporte une demande d'établissement de vergers sur des parcelles communales par un particulier, mais ils demandent du foncier. Il note que le PNR fait une action sur les espèces anciennes cultivées dans les vergers. Il convient de demander aux personnes intéressées un projet complet, avant de s'inquiéter des modalités de mise en œuvre de ces vergers, car ils demandent un certain investissement au départ.
- Mme COT et Mme IGER se sont rendu compte que beaucoup de camping-cars se garent à la Mine. Il faudrait peut-être réfléchir à installer une aire de stationnement pour les camping-cars avec des aménagements spéciaux.
- Mme MARCOUIRE-VALLES explique que mercredi après-midi un groupe de chasseurs se trouvait sur le plat de la Mine, dos au village, à proximité des habitations. Compte-tenu du contexte (le mercredi est le jour où les enfants n'ont pas cours), cela reste relativement dangereux d'avoir des chasseurs si près des habitations. M. le Maire indique que cette opération était exceptionnelle et que les panneaux ont été mis en place, et que l'animal chassé représentait un danger certain. Il est vrai en revanche qu'une plus grande communication de leur part serait bénéfique.

**La séance est levée à 20 h 20**